



Bâtir des universités résilientes : mener le débat sur la viabilité financière des universités

DOCUMENT DE DISCUSSION N° 1 : PAYSAGE FINANCIER DES UNIVERSITÉS
CANADIENNES

UNIVERSITÉS CANADA ET ASSOCIATION CANADIENNE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF UNIVERSITAIRE

Décembre 2025



Universités
Canada. Universities
Canada.



Favoriser la viabilité financière

Résumé 3

Introduction 4

1. Paysage financier : Les pressions affectant la situation financière des universités 5

- A. Déclin structurel du financement gouvernemental 5
- B. Politiques restrictives relatives aux droits de scolarité exigés des étudiantes et étudiants canadiens 7
- C. Instabilité des modes de recrutement d'étudiantes et étudiants internationaux 8
- D. Hausse des coûts, rigidités structurelles et pressions budgétaires 11
 - i. Pressions liées aux coûts fixes et à la croissance de la rémunération 11
 - ii. Croissance des services étudiants 12
 - iii. Mesures à court terme pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire 12
- E. Frais indirects liés à la recherche : un fardeau grevant les budgets de fonctionnement 14
- F. Manque de financement pour les travaux d'entretien différé et l'infrastructure 14
 - i. Lacunes dans les instruments de financement des infrastructures 15
- G. Pressions sur la gouvernance et l'autonomie 16

2. Risques éventuels : accessibilité, main-d'œuvre et démographie 18

- A. Augmentation de la population jeune et de la pression sur les universités 18
- B. Population vieillissante et pénuries de main-d'œuvre 18
- C. Affaiblissement du développement et du bien-être économique des collectivités 20

3. Ce que doit faire le gouvernement 20

- A. Allègement fiscal 20
- B. Plan d'attraction des talents 21
- C. Mesures contre l'insolvabilité et stabilité du secteur 21

Conclusion 22

Annexes 23

- Annexe A : Financement des provinces 23
- Annexe B : Portrait des droits de scolarité par province 25
- Annexe C : Portrait des dépenses principales par province 28
- Annexe D : Exemples de répercussions économiques locales 30

Résumé

Le Canada fait face à des défis interreliés et bien réels, notamment les problèmes de logement et d'abordabilité, et la nécessité d'assurer une croissance économique soutenue grâce à une main-d'œuvre hautement qualifiée. Parallèlement, les gouvernements cherchent à renforcer la productivité, la capacité souveraine et la compétitivité du pays dans des secteurs stratégiques. Les universités jouent un rôle central pour régler ces problèmes. Or, leur capacité est de plus en plus restreinte. Des années de sous-investissement, la hausse des coûts et la modification des cadres politiques ont éprouvé le modèle financier sur lequel reposent les établissements.

Le présent rapport explique pourquoi. Le déséquilibre structurel du financement auquel sont confrontées les universités s'accroît, le financement public ayant diminué de plus de 10 % par personne étudiante entre 2010 et 2023, si bien que la part des revenus de fonctionnement qu'il représente est passée de 55,2 % à 41,2 %. Le plafonnement des droits de scolarité des étudiantes et étudiants du pays limite la croissance des revenus, alors que les établissements s'appuient de plus en plus sur les droits de scolarité pour compenser l'affaiblissement du soutien gouvernemental. Les étudiantes et étudiants internationaux, qui enrichissent les campus de leurs idées et y favorisent la diversité, ont été touchés par des changements subits de la politique fédérale, qui ont perturbé les modèles d'inscription et déstabilisé les finances des établissements. En parallèle, les coûts ont augmenté dramatiquement en raison de l'inflation, sans compter les pressions relatives à la rémunération, la hausse marquée des besoins en services étudiants, et l'arriéré de 17 milliards de dollars en entretien différé qui compromet la sécurité, l'efficacité énergétique et la capacité des programmes.

Il en résulte que les universités équilibrent leurs budgets au moyen de gels ou encore de réductions ou de reports des dépenses, ce qui nuit à la qualité de leur travail et réduit leurs capacités. Ces moyens sont pris alors que le Canada connaît une croissance historique des inscriptions chez les jeunes, 488 403 nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants devant faire leur entrée à l'université d'ici 2040, ainsi qu'une pénurie croissante de la main-d'œuvre dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des technologies. Sans financement additionnel, les universités seront forcées de poursuivre leurs compressions budgétaires, ce qui limitera leur capacité à accueillir cette cohorte. Selon le Conseil des universités de l'Ontario (COU), la province pourrait être confrontée à un manque de 80 000 places dans les universités en raison des niveaux actuels de financement¹. Les collectivités au sein desquelles les universités sont des employeurs majeurs, des fournisseurs de services et des points d'ancrage économiques ressentent déjà les répercussions de ces restrictions.

Ces pressions sont bien réelles. Des examens provinciaux de l'enseignement supérieur, comme celui du Groupe d'experts de l'Ontario (2023) et du panel de spécialistes du ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta (2025), ainsi que des examens du secteur privé ont mis en lumière les pressions financières croissantes auxquelles le secteur est soumis. La Banque Royale du Canada (RBC), dans son rapport intitulé [Une voie plus intelligente : les arguments en faveur d'une réforme de l'éducation postsecondaire](#), établissait que « les finances [des universités] se détériorent rapidement à cause de la stagnation du financement gouvernemental provincial, du plafonnement, voire du gel, de l'augmentation des droits de scolarité des étudiants, et du changement de la politique fédérale sur l'immigration qui a fait chuter brusquement le nombre d'étudiants étrangers et les revenus imposants provenant de leurs droits de scolarité plus élevés qui contribuaient à leurs bénéfices ».

Les universités ont répondu. Partout au pays, elles innovent, améliorent leur efficacité, et trouvent de nouvelles façons de faire preuve d'excellence en éducation et en recherche, malgré les ressources

¹The Toronto Star, [Ontario universities running out of spots for province's students, schools warn](#), juin 2025

restreintes. **Mais elles ne peuvent pas résoudre ce problème seules.** Pour que le Canada atteigne son objectif de bâtir l'économie la plus forte du G7 et soit en mesure de renforcer ses capacités en matière de formation de la main-d'œuvre et de technologies souveraines et dans d'autres domaines stratégiques, il doit reconnaître que les universités constituent un investissement à long terme essentiel dans le talent, l'innovation et la résilience des collectivités. Le gouvernement fédéral dispose d'outils comme le remboursement complet de la TPS/TVH, et une stratégie coordonnée en matière de talents, de compétences et d'immigration, qui pourraient apporter immédiatement un soulagement et renforcer la stabilité. Ces mesures fédérales sont détaillées à la section 3.

Le présent document de travail, élaboré conjointement par Universités Canada et l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU), s'inscrit dans une initiative plus vaste visant à accroître la compréhension, à renforcer les données pour éclairer le travail de promotion d'intérêts, et à repérer des solutions pour améliorer la viabilité financière du secteur. Bien que ce rapport comporte les dernières données de Statistique Canada, il a été rédigé en décembre 2025, et ne reflète donc pas les budgets provinciaux et les changements aux politiques présentés subséquentment.

Le choix est clair. Sans une action coordonnée, la capacité du système continuera de se contracter, ce qui limitera l'accès et nuira à la performance économique du Canada. **Grâce à la collaboration et à une action décisive, les universités pourront continuer de développer les talents, de mener les activités de recherche et de former la main-d'œuvre dont dépend la prospérité du Canada.**

Introduction

Au printemps de 2025, le gouvernement nouvellement élu de Mark Carney a qualifié le contexte actuel de défi générationnel et a présenté son plan pour bâtir l'économie la plus forte du G7. Pour atteindre cet objectif ambitieux, le Canada devra se tourner vers ses universités pour développer de nouvelles technologies, mettre au point des innovations transformatrices et former la main-d'œuvre de l'avenir.

Les universités sont prêtes à apporter leur contribution. Or, des années de sous-financement, la hausse des coûts et les pressions inflationnistes ont affaibli leur capacité à exercer leurs fonctions essentielles tout en répondant aux nouvelles demandes.

Depuis 2010, le secteur fait face à un déclin structurel du financement gouvernemental, au resserrement des politiques sur les droits de scolarité des étudiantes et étudiants du pays, et au manque de cohérence des politiques applicables aux étudiantes et étudiants internationaux. À ces pressions s'ajoutent l'arriéré en entretien différé et la hausse des dépenses.

Les établissements mettent tout en œuvre pour s'adapter, prenant des décisions difficiles pour équilibrer les budgets et protéger la mission universitaire fondamentale. Ces mesures ont toutefois un prix : services réduits, investissements différés et innovation restreinte. Sans un financement public soutenu et une action coordonnée, la viabilité à long terme de la mission universitaire et de recherche du Canada est compromise. Le présent document a été élaboré par Universités Canada et l'ACPAU à l'intention de la haute direction des universités (rectorats, vice-rectorats principaux et vice-rectorats aux finances et à l'administration). Mettant en lumière les pressions externes qui s'exercent sur les fondements financiers du secteur, il vise à alimenter les discussions franches et fondées sur des données des décisionnaires.

1. Paysage financier : Les pressions affectant la situation financière des universités

À l'échelle du Canada, les finances des universités sont soumises à des pressions soutenues et grandissantes, qui sont à la fois structurelles et cycliques. Elles découlent de restrictions en matière de politiques et de revenus, de la hausse de l'inflation et de l'évolution des attentes de la population. Les établissements s'y sont adaptés avec créativité et détermination, mais ces adaptations ont un prix : le report des innovations, l'affaiblissement de la résilience, la diminution des occasions proposées aux jeunes du pays, l'amoindrissement des capacités pour la recherche et l'innovation stimulant la croissance économique, et la hausse de l'incertitude touchant la main-d'œuvre, les entreprises et les collectivités dépendant des universités.

A. Déclin structurel du financement gouvernemental

Les universités du Canada servent le bien commun – une affirmation qu'appuient près des deux tiers des personnes au Canada². Elles fournissent une éducation de grande qualité, mènent des activités de recherche et offrent des services aux collectivités et aux entreprises locales. Les universités fournissent des expériences transformatrices qui aident les étudiantes et étudiants à atteindre leur plein potentiel. Durant leurs études universitaires, près de 50 % des personnes prennent part à des expériences d'apprentissage intégré au travail, dont la moitié sont rémunérées. De ces personnes, 74 % des titulaires d'un baccalauréat rapportent que l'expérience a facilité leur embauche après l'obtention de leur diplôme³.

Les universités ouvrent aussi des portes sur le marché de l'emploi. Depuis 2015, le nombre d'emplois exigeant un baccalauréat a augmenté de 115 %⁴. On prévoit que d'ici 2030, plus de cinq millions d'emplois au Canada requerront un tel diplôme. Une formation universitaire donne aux étudiantes et étudiants les compétences transférables, notamment en matière de littératie de l'intelligence artificielle, de leadership, de communication et de réflexion critique, qui les aideront à s'adapter à l'évolution rapide de l'économie. Les personnes diplômées obtiennent ainsi une meilleure rémunération et peuvent se construire un avenir plus prometteur. Les titulaires d'un baccalauréat gagnent en moyenne 24 % de plus que la moyenne nationale⁵, et recevront plus d'un million de dollars de plus au cours de leur vie. Ces personnes ont également un taux de chômage moins élevé que celui des personnes ayant fait des études secondaires ou obtenu un certificat ou un diplôme⁶.

L'obtention de tels résultats suppose un financement stable et prévisible. Or, le cadre financier des universités est soumis à des pressions grandissantes.

Les subventions provinciales représentent traditionnellement la majeure partie des revenus universitaires, suivies des droits de scolarité et autres frais, puis des autres sources comme les

² Sondage d'Abacus Data, printemps 2025.

³ Statistique Canada. Tableau 37-10-0249-01 : Stages en milieu de travail effectués durant les études postsecondaires, selon la province d'études

⁴ Statistique Canada. Tableau 14-10-0328-01 : Postes vacants, proportion des postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon certaines caractéristiques, données trimestrielles non désaisonnalisées

⁵ Statistique Canada. Tableau 98-10-0411-01 : Statistiques du revenu d'emploi, selon le plus haut niveau de scolarité

⁶ Statistique Canada. Tableau 14-10-0020-01 : Taux de chômage, taux d'activité et taux d'emploi selon le niveau de scolarité atteint, données annuelles – années 2020 à 2024

services accessoires et les investissements.

Le financement fédéral accordé aux universités a représenté de 9 à 12 % de leurs revenus totaux entre 2010 et 2023, et il est généralement affecté à des fins précises, comme aux coûts indirects de la recherche financée par le gouvernement fédéral ou aux projets d'infrastructure. Puisque le financement fédéral soutient habituellement des projets ciblés plutôt que les activités courantes, **il ne représente qu'une infime partie des budgets de fonctionnement des universités⁷, soit environ 0,25 % en 2023-2024.**

Si la situation financière des universités varie à l'échelle du pays, une tendance préoccupante s'impose depuis quinze ans : elles font face au déclin structurel du financement gouvernemental.

Malgré la hausse des inscriptions et l'élargissement des responsabilités, les subventions provinciales de base n'ont pas suivi l'inflation ni la hausse des coûts, et elles ne tiennent pas compte des attentes additionnelles à l'égard des universités.

Rajusté en fonction de l'inflation, le financement public des universités a diminué de 4,6 % entre 2010 et 2023-2024, alors que les inscriptions ont augmenté de 21,1 % pendant la même période. Cela représente une réduction de 10,5 % par personne étudiante canadienne en équivalent temps plein. Puisque l'éducation relève des provinces au Canada, cette tendance a pris diverses formes à l'échelle du pays.

Entre 2010 et 2023-2024 :

- Les universités de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont connu une baisse du financement gouvernemental, qui allait de 11,6 % en Saskatchewan à 26,9 % en Alberta.
- L'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba et la Colombie-Britannique ont observé des hausses modestes du financement gouvernemental global, tandis que les universités du Québec ont connu une augmentation de 22,7 %.

De plus en plus, le financement public ne suffit plus à couvrir les coûts fondamentaux associés à la poursuite de la mission des universités. Les ententes pluriannuelles avec les provinces sont rares, si bien que beaucoup d'établissements sont confrontés à un manque de prévisibilité qui limite leur capacité à faire des investissements à long terme et à courir des risques stratégiques. On s'attend donc à ce que les universités fassent plus avec moins, à ce qu'elles composent avec les pressions démographiques et avec celles s'exerçant sur les activités scolaires et de recherche, alors qu'elles ne disposent pas des outils financiers ni de la marge de manœuvre dont elles ont besoin.

Quant au gouvernement fédéral, il assume plusieurs importantes responsabilités ayant une incidence sur la mission et le travail des universités, dont le développement des compétences, les infrastructures, le logement, la santé mentale, l'immigration et l'aide aux études. Néanmoins, il a

⁷ Quelque 31 à 33 % des revenus totaux des universités sont assujettis à des restrictions imposées par les bailleurs de fonds. Il s'agit notamment des bourses de recherche finançant les travaux de chercheuses et chercheurs, d'étudiantes et étudiants ou l'achat de matériel, des fonds de dotation, des fonds d'immobilisations, des fonds à objectif spécifique et des fonds de fiducie. Le présent rapport s'intéresse au budget de fonctionnement des universités.

L'analyse qui suit portera sur les revenus et les dépenses de fonctionnement, puisque ces fonds déterminent la viabilité financière des universités canadiennes. Les valeurs en dollars ont été rajustées en dollars constants conformément au produit intérieur brut au cours du marché de Statistique Canada (tableau 384-0039).

apporté aux universités une contribution minimale dans ces domaines, alors que les besoins et les coûts augmentent. Les transferts fédéraux appuyant les universités sont traités par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). La loi prévoit que le financement du TCPS augmente de trois pour cent par année, un rythme qui ne reflète pas l'inflation ni la hausse des inscriptions. En réalité, ce transfert n'a presque pas augmenté, de sorte que les provinces et les universités doivent absorber seules la hausse des coûts.

Les chiffres présentés plus haut s'appliquent à l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles (2023-2024). Cette période précède le plafond imposé par le gouvernement fédéral aux permis d'études pour les étudiantes et étudiants internationaux. Les données ne reflètent donc pas les contraintes financières additionnelles auxquelles sont confrontés beaucoup d'établissements⁸.

B. Politiques restrictives relatives aux droits de scolarité exigés des étudiantes et étudiants canadiens

Le financement gouvernemental connaissant depuis longtemps un déclin, les universités ont dû s'appuyer sur les droits de scolarité pour stabiliser leurs budgets. En 2010, les subventions provinciales représentaient 55,2 % des revenus de fonctionnement, et les droits de scolarité et autres frais, 36,5 %. En 2023-2024, ces proportions avaient changé considérablement, les droits de scolarité représentant 48,2 % des revenus, et le financement gouvernemental, seulement 41,2 %.

Alors que de nombreux gouvernements provinciaux réduisaient le financement de fonctionnement accordé aux universités, ils limitaient simultanément la capacité de ces établissements à contrebalancer cette perte par une hausse des droits de scolarité exigés des étudiantes et étudiants du pays. Dans bien des provinces, ces droits ont fait l'objet pendant de longues périodes d'un gel ou d'un plafonnement restrictif, qui souvent ne prévoyait pas l'indexation à l'inflation et ne faisait pas de distinction entre les programmes.

L'un des exemples les plus éloquentes de cette pratique est celui de l'Ontario, où une réduction de 10 % des droits de scolarité a été imposée en 2019, suivie d'un gel de ces droits réduits s'échelonnant sur plusieurs années. En février 2026, le gouvernement provincial a annoncé un investissement de 6,4 milliards de dollars sur quatre ans pour les universités et les collèges, dont 4,4 milliards de dollars en nouveau financement de fonctionnement, de même qu'un soutien ciblé pour la croissance des effectifs et les programmes prioritaires. L'annonce prévoit également un cadre révisé pour les droits de scolarité permettant aux établissements de les augmenter jusqu'à 2 % par an pendant trois ans, puis jusqu'à 2 % ou au taux moyen d'inflation pendant trois ans (le taux le moins élevé des deux) pour les années suivantes. Bien que les données nationales ne rendent pas encore pleinement compte des effets de ces mesures, on s'attend à ce qu'elles contribuent à améliorer la stabilité financière des établissements au fil du temps. D'autres provinces, comme la Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique et l'Alberta, ont maintenu la hausse de ces droits à 2 %.

Dans la pratique, ces plafonds se sont traduits par des réductions en dollars réels, surtout lors des périodes d'inflation élevée. Par exemple, entre 2021 et 2024, l'inflation a surpassé la hausse des droits permise dans bien des provinces, réduisant ainsi le pouvoir d'achat des revenus tirés de ces droits. Par conséquent, la moyenne nationale des droits de scolarité des étudiantes et étudiants canadiens, rajustée en fonction de l'inflation, est plus basse en 2022-2023 qu'en 2012-2013.

Cette dynamique creuse l'écart entre les dépenses et les revenus. Elle a également exercé une pression disproportionnée sur les universités, les forçant à trouver d'autres sources de revenus, pourtant moins prévisibles, comme les droits de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux.

⁸ Statistique Canada. Tableau 37-10-0026-01 : Revenus des universités selon le type de revenus et le type de fonds (en dollars canadiens courants) (x 1000)

Les récentes décisions provinciales démontrent une combinaison d'investissements ciblés, de restrictions persistantes et de pressions structurelles continues. En Saskatchewan, une nouvelle entente pluriannuelle prévoit une hausse du financement de fonctionnement tout en maintenant des plafonds sur l'augmentation des droits de scolarité. À l'inverse, Terre-Neuve-et-Labrador a réintroduit un gel des droits de scolarité, que le gouvernement entend maintenir pendant au moins un an, le temps que la Memorial University stabilise sa situation financière. Pris ensemble, ces cas illustrent le caractère disparate des approches provinciales et l'absence d'une stratégie uniforme et à long terme pour assurer la viabilité financière des établissements à l'échelle du pays.

Examens provinciaux des modèles de financement de l'éducation postsecondaire

Plusieurs provinces ont récemment entrepris un examen de l'éducation postsecondaire et de ses modèles de financement. En Ontario, le Groupe d'experts faisait en 2023 le constat suivant : « [...] ces dernières années, les collèges et universités de la province ont rencontré d'importantes difficultés sur le plan de la viabilité financière [...] Plus le temps passe et plus cette situation devient susceptible de représenter une menace de taille pour la viabilité financière d'une grande partie du secteur postsecondaire de la province. » Le groupe recommandait des augmentations considérables du financement, y compris une hausse ponctuelle de 10 % du financement par personne étudiante dans les collèges et les universités, suivie d'un rajustement annuel en fonction de l'indice des prix à la consommation ou d'au moins 2 %, ainsi que la fin du gel des droits de scolarité des étudiantes et étudiants de la province. Au fur et à mesure que les résultats du nouveau cadre (augmentation de 2 % par an pendant trois ans, puis de 2 % ou selon taux de l'inflation par la suite) se concrétiseront, ils pourraient servir de référence pour d'autres provinces faisant face à des pressions comparables.

En octobre 2025, un panel de spécialistes examinant le financement des établissements d'enseignement supérieur et la compétitivité de l'Alberta a conclu que « l'approche actuelle de financement de l'enseignement supérieur ne favorise pas la quête de l'excellence ». Le groupe relevait que, bien que le plafonnement à 2 % de la hausse des droits de scolarité des étudiantes et étudiants de la province ait offert une stabilité à ces personnes, il a limité les revenus des établissements et, conjugué aux exigences réglementaires, restreint leur capacité à améliorer le rendement, à réduire les coûts et à obtenir des revenus de sources tierces. Le panel recommandait une refonte de la formule de financement des établissements d'enseignement supérieur, qui tiendrait compte des inscriptions, du rendement et du financement de base. Il proposait également des investissements ciblés dans des secteurs prioritaires, comme l'attraction des meilleurs talents en recherche, le soutien à l'innovation et le développement des technologies, ainsi que de nouvelles approches du financement des projets majeurs en TI et des travaux d'entretien différé.

En novembre 2025, le gouvernement de la Colombie-Britannique annonçait le lancement d'un examen indépendant visant à renforcer le système public d'enseignement supérieur et à assurer sa viabilité à long terme, afin qu'il puisse soutenir la population de la province et la croissance économique. Un rapport final, présentant des recommandations, devrait être publié en mars 2026.

C. Instabilité des modes de recrutement d'étudiantes et étudiants internationaux

Les universités accueillent depuis longtemps des étudiantes et étudiants internationaux, qui

enrichissent les campus et les collectivités de leurs perspectives, de leurs cultures et de leurs liens avec le reste du monde. Ces personnes s'intègrent au tissu social et économique du pays, et contribuent à nouer des liens durables entre le Canada et leurs pays d'origine. Puisque leurs familles n'ont pas contribué en versant des impôts au financement du système public canadien d'enseignement supérieur, les universités imposent généralement des droits de scolarité plus élevés aux étudiantes et étudiants internationaux.

Ces personnes participent également aux activités commerciales et économiques mondiales du Canada. Quand les personnes diplômées font leur entrée sur le marché du travail au Canada ou ailleurs, elles jettent des ponts entre les établissements canadiens, les secteurs et les marchés internationaux, renforçant les relations commerciales à long terme et la collaboration économique et en matière de recherche.

Dès le début des années 2000, puis portées par la vaste Stratégie en matière d'éducation internationale du gouvernement fédéral en 2014, les universités ont répondu aux mesures incitatives des politiques publiques en augmentant de manière responsable le recrutement international. Cette stratégie visait à faire doubler le nombre d'étudiantes et étudiants internationaux avant 2022, et à approfondir les liens avec les établissements de partout dans le monde.

La croissance des inscriptions à l'université d'étudiantes et étudiants internationaux a été mesurée, et elle s'est avérée modérée par rapport à celle d'autres secteurs. Par exemple, entre 2022-2023 et 2023-2024, les inscriptions à l'université d'étudiantes et étudiants internationaux ont augmenté de 8,1 %, par rapport à une hausse de 40,1 % dans les établissements collégiaux canadiens. Entre 2010 et 2023-2024, les revenus totaux de fonctionnement des universités ont augmenté de 27,6 %, et les droits de scolarité et autres frais, de 68,7 %. Cette dernière augmentation était attribuable presque entièrement aux étudiantes et étudiants internationaux, puisque les droits de scolarité des étudiantes et étudiants du pays étaient strictement réglementés.

En 2023-2024, les étudiantes et étudiants internationaux comptaient pour 18 % des inscriptions totales dans les universités canadiennes, ce qui est bien en deçà des 25 % dans le système collégial. Dans beaucoup d'établissements, les droits de scolarité de ces personnes se sont imposés comme une importante source de revenus contribuant à assurer la viabilité financière et à appuyer la prestation continue des programmes universitaires et des services étudiants.

Sur une période de 18 mois en 2023 et 2024, le gouvernement du Canada a déployé une série de changements rapides et considérables aux politiques, qui ont collectivement perturbé la mobilité des étudiantes et étudiants internationaux et la planification des établissements :

- Obligation pour les établissements d'enseignement désignés (EED) de vérifier les lettres d'acceptation auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada;

- Deux hausses du seuil de fonds requis des étudiantes et étudiants internationaux venant au Canada;
- Changements aux critères d'admissibilité du programme de permis de travail postdiplôme;
- Changements aux exigences en matière de permis d'études pour les transferts entre EED;
- Deux limitations du nombre d'étudiantes et étudiants internationaux que les établissements peuvent accepter;
- Obligation pour les étudiantes et étudiants internationaux d'obtenir une lettre d'attestation provinciale ou un Certificat d'acceptation du Québec;
- Obligation pour les EED de présenter un rapport sur la conformité deux fois par année.

En raison de ces changements rapides et parfois mal coordonnés aux politiques, combinés aux longs délais de traitement des demandes de visa, aux taux de refus élevés et aux défis liés à la réputation, certaines universités ont éprouvé des difficultés à accueillir le nombre alloué d'étudiantes et étudiants internationaux. En plus de nuire à la planification des inscriptions, l'imprévisibilité de la situation de l'immigration au Canada a accentué les pressions financières, étant donné l'importance des revenus tirés des droits de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux.

À l'échelle nationale, le nombre d'étudiantes et étudiants internationaux inscrits à temps plein a diminué de 4,6 % en 2024-2025, soit la première année où ce nombre se situait en deçà du plafond fédéral. Certaines provinces ont observé un déclin particulièrement marqué : Terre-Neuve-et-Labrador a connu une baisse de 16 %, la Nouvelle-Écosse, de 14 %, l'Ontario, de 8 %, et l'Île-du-Prince-Édouard et la Colombie-Britannique, de 7 % chacune. D'autres provinces ont connu des diminutions plus modestes, comme le Manitoba (3 %). Les inscriptions d'étudiantes et étudiants internationaux sont restées stables au Québec, tandis que la Saskatchewan a été la seule province à enregistrer une hausse, soit un modeste 3,4 %⁹. Les données préliminaires pour l'année universitaire 2025-2026 laissent présager d'autres diminutions : le nombre d'inscriptions d'étudiantes et étudiants internationaux au premier cycle ayant diminué de 15 %, et celles aux cycles supérieurs, de 16 % entre l'automne 2024 et l'automne 2025¹⁰.

La baisse des inscriptions d'étudiantes et étudiants internationaux aura des répercussions sur la qualité de l'éducation, surtout pour les personnes actuellement à leur première année d'études, qui devront composer avec des classes surchargées, un choix de cours appauvri et des mises à pied alors que les universités prendront les mesures budgétaires nécessaires. Même si les données financières de Statistique Canada ne vont pas au-delà de 2023-2024, soit avant l'instauration du plafond fédéral, les données préliminaires portent à croire que les répercussions ont été considérables.

Par exemple, [le Conseil des universités de l'Ontario](#) estime que la baisse des inscriptions d'étudiantes et étudiants internationaux a privé la province de plus de 300 millions de dollars en revenus en 2023-2024, et de 700 millions de dollars en 2025-2026. De manière similaire, un [rapport](#) de l'Association des universités de l'Atlantique publié en 2024 estimait que la région accueillerait 2 983 étudiantes et étudiants internationaux de moins, ce qui entraînerait une perte de 163 millions de dollars en dépenses, une diminution de 165 millions de dollars du PIB provincial, une perte de 94 millions de dollars en revenus provinciaux et de 2 231 équivalents temps plein, en plus d'une diminution de 22

⁹ Sondage d'Universités Canada sur les inscriptions annuelles, 2024

¹⁰ Sondage d'Universités Canada sur les inscriptions annuelles, 2025

millions et de 17 millions de dollars des recettes fiscales provinciales et fédérales, respectivement.

En novembre 2025, le gouvernement du Canada a publié son Plan des niveaux d'immigration pour 2026-2028, fixant à 155 000 le nombre de nouvelles arrivées d'étudiantes et étudiants en 2026. Cette cible permettra au gouvernement de respecter son engagement visant à porter la proportion de résidentes et résidents non permanents à moins de 5 % de la population totale d'ici la fin de 2027. Cette cible s'applique aux nouvelles arrivées d'étudiantes et étudiants, et ne reflète pas le nombre total de permis d'études qui seront délivrés en 2026, y compris les demandes de prolongation. Le Plan des niveaux d'immigration constitue un important pas vers une amélioration de la stabilité et de la prévisibilité du système des étudiantes et étudiants internationaux. Dans le cadre de sa mise en œuvre, il faudra déployer des efforts continus pour renforcer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale et atténuer les répercussions des récents changements sur les budgets des universités.

À l'heure où le pays doit composer avec le vieillissement de la population et une pénurie criante de main-d'œuvre, notamment dans les secteurs de la santé, de l'ingénierie et de l'agriculture de pointe, les étudiantes et étudiants internationaux représentent un important bassin de talents. Toute perturbation de ce bassin compromettrait la viabilité des établissements et l'atteinte des objectifs économiques globaux.

D. Hausse des coûts, rigidités structurelles et pressions budgétaires

Alors que les revenus sont de moins en moins prévisibles et de plus en plus restreints, l'ensemble du secteur universitaire est soumis à des pressions liées aux coûts sans cesse grandissantes. L'inflation, la croissance de la rémunération, le resserrement des exigences réglementaires, et l'élargissement tant réclamé des services étudiants – surtout ceux axés sur la santé mentale et le soutien scolaire – contribuent à l'augmentation des coûts de base. En parallèle, les budgets de fonctionnement des universités demeurent structurellement rigides

i. Pressions liées aux coûts fixes et à la croissance de la rémunération

Une grande partie des dépenses des universités sont fixes ou très difficiles à rajuster à court terme. En 2023, 75 % des budgets de fonctionnement des universités étaient consacrés à la rémunération, ce qui comprend le traitement du personnel enseignant, les salaires du personnel professionnel, technique et de soutien, ainsi que les avantages sociaux. Entre 2010 et 2023, le traitement du personnel enseignant a augmenté de 19,3 %, principalement en raison de la progression de l'échelle salariale, tandis que la rémunération du personnel administratif s'est accrue de 36,3 % en raison de la croissance de fonctions, comme les services étudiants, la conformité, l'informatique et la collecte de fonds. Cette hausse relative aux rôles administratifs rend compte de l'élargissement des responsabilités des établissements et de l'augmentation des attentes de la population, surtout en ce qui concerne les services offerts aux étudiantes et étudiants. Toutes catégories de rémunération confondues, les avantages sociaux ont augmenté de 29,1 %, accentuant la hausse des coûts que doivent assumer les universités¹¹.

Puisqu'une grande proportion des dépenses des établissements découlent d'ententes pluriannuelles relatives au personnel et d'obligations opérationnelles essentielles, les universités disposent de peu de marge de manœuvre à court terme pour rajuster leurs dépenses à la suite de chocs financiers. Il est également difficile de réduire de nombreuses autres dépenses – comme celles liées à l'entretien différé, aux anciens systèmes informatiques et à la demande grandissante pour les services étudiants – sans conséquence.

¹¹ Statistique Canada. Tableau 37-10-0027-01 : Dépenses des universités selon le type de dépenses et le type de fonds (en dollars canadiens courants) (x 1000)

ii. Croissance des services étudiants

Alors que les coûts relatifs à la rémunération augmentent, on s'attend également à ce que les universités offrent aux étudiantes et étudiants des services complets qui, autrefois considérés comme accessoires, sont désormais jugés essentiels à la réussite et au bien-être.

Les établissements ont élargi leur offre, proposant maintenant des services d'orientation professionnelle, de l'aide au logement hors campus, de l'assistance juridique, des services de santé, des centres d'aide à la rédaction et des conseils en matière d'aide financière. Ces services jouent un rôle central pour assurer l'accessibilité, l'équité et la réussite étudiante, et leur prestation fait maintenant partie intégrante de la mission des universités.

Entre 2010 et 2023, le coût de ces services a augmenté de 53,5 %, si bien qu'il représente maintenant plus de 10 % des dépenses des universités. En 2023, elles ont dépensé pour ces services 26,8 % de plus par personne étudiante qu'en 2010. Cette croissance reflète non seulement les pressions inflationnistes, mais aussi la prise en compte des besoins des étudiantes et étudiants, qui gagnent en complexité.

Exemple de croissance : Santé mentale

Les universités jouent un rôle de plus en plus important pour veiller à la santé mentale des jeunes. Selon un [récent rapport de l'Alliance canadienne des associations étudiantes](#), 50 % des étudiantes et étudiants ont profité du soutien en santé mentale offert par leur établissement postsecondaire. Ce soutien comprend notamment des services en santé mentale conçus pour les personnes marginalisées et racialisées, des programmes de soutien par les pairs, des espaces de bien-être, des groupes de thérapie, des ateliers sur la santé mentale, des plateformes de télésanté accessibles en tout temps, des ressources en ligne et des outils autodirigés. L'élargissement des services offerts rend compte de la sincère volonté des universités d'assurer le bien-être de la population étudiante, mais il exerce sur les budgets de fonctionnement déjà serrés une pression additionnelle.

La croissance rapide de la demande pour des services étudiants, surtout en ce qui concerne la santé mentale, l'équité et la réussite scolaire, pousse les universités à réitérer leur engagement d'aller à la rencontre des étudiantes et étudiants, et de les aider à atteindre leur plein potentiel. Ces mesures de soutien ne sont plus accessoires : elles font partie intégrante de l'expérience étudiante, de la rétention de la population étudiante et de la réussite des établissements.

Pourtant, sans une augmentation des investissements ou de la marge de manœuvre dont disposent les universités pour gérer leurs budgets, la capacité des établissements d'offrir et de faire croître ces services est compromise. Étant donné la diminution des revenus de base et l'accroissement généralisé des pressions liées aux coûts, les établissements sont de plus en plus souvent forcés de faire des compromis, lesquels pourraient limiter l'accès à ces mesures essentielles, surtout pour les personnes les plus vulnérables.

Au fil du temps, cette situation pourrait éroder l'accessibilité et l'équité, nuire au bien-être des étudiantes et étudiants et compromettre la réussite scolaire, si bien que les universités n'auraient plus les moyens d'accomplir leur mission d'éducation et de générer de la valeur pour la société.

iii. Mesures à court terme pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire

Étant donné la baisse du financement et la hausse des coûts de fonctionnement, bon nombre

d'universités ont peu d'options pour équilibrer leurs budgets. Plusieurs ont eu recours à des solutions réactives à court terme, comme le report de l'entretien, le gel des embauches ou la diminution des services, solutions qui pourraient corriger temporairement les écarts, mais qui risquent de compromettre la santé à long terme des établissements et la poursuite de leur mission.

Selon un sondage mené par l'ACPAU au printemps de 2025 :

- 76 % des universités prévoyaient prendre des mesures de réduction budgétaire durant l'exercice 2025-2026;
- 37 % de ces mesures viennent s'ajouter à d'autres prises dans les une à deux dernières années;
- 50 % des établissements répondants s'attendaient à des réductions d'au plus 5 %, tandis que 23 % prévoyaient des réductions cumulatives de l'ordre de 6 à 10 %.

Voici les mesures qui ont été prises :

- 56 % des établissements répondants n'ont pas pourvu des postes vacants;
- 51 % ont effectué des compressions variant selon la faculté ou l'unité administrative;
- 44 % ont eu recours au gel des budgets;
- 44 % ont apporté des changements structurels qui pourraient entraîner des mises à pied.

Si ces efforts peuvent techniquement contribuer à l'équilibre budgétaire, ils ont un prix considérable. Les établissements puisent dans leurs réserves, cessent d'embaucher des universitaires, réduisent les mesures de soutien et reportent les investissements dans l'infrastructure et l'innovation. Ces mesures ont déjà eu pour résultats d'augmenter la taille des groupes, de limiter les choix de programmes et de réduire le soutien étudiant, des changements qui nuisent directement à la qualité de l'éducation et à la réussite scolaire.

Qu'est-ce que cela signifie?

Puisque les gouvernements ont la mainmise sur les subventions de fonctionnement, les droits de scolarité et les politiques touchant les étudiantes et étudiants internationaux, les universités ont peu de latitude pour faire croître leurs revenus. En outre, elles ne peuvent pas facilement ajuster leurs dépenses compte tenu de l'inflation ou des pressions liées aux coûts découlant des inscriptions, puisque la majeure partie de leurs budgets est consacrée à la rémunération et aux services étudiants. Par conséquent, bon nombre d'établissements sont mis au pied du mur par ce déséquilibre structurel.

Si ces tendances se maintiennent, les effets cumulatifs de la rigidité structurelle et de la prise de décisions réactives pourraient miner la capacité universitaire du Canada, nuire à la réussite étudiante et affaiblir la contribution sociale et économique qu'apportent les universités, surtout dans les petites collectivités vulnérables.

E. Frais indirects liés à la recherche : un fardeau grevant les budgets de fonctionnement

La recherche est l'un des piliers de la mission universitaire. Elle favorise la création de savoirs, stimule l'innovation, renforce la compétitivité du Canada sur la scène mondiale et permet de former la prochaine génération de diplômées et diplômés hautement qualifiés et d'esprits entrepreneuriaux.

Les subventions fédérales pour la recherche ne couvrent généralement que les frais directs, comme ceux associés au personnel, à l'équipement et au matériel. Or, les établissements doivent assumer des frais indirects considérables pour assurer le bon déroulement des activités de recherche, notamment en ce qui concerne l'administration et la conformité de la recherche, les services juridiques et la gestion des risques, l'infrastructure informatique, les services publics, les installations pour les soins aux animaux, les bibliothèques et l'entretien des locaux. Selon des études, ces frais indirects peuvent représenter de 50 à 65 % des coûts directs de la recherche.

Toute dépense non couverte par le soutien fédéral pour les coûts indirects de la recherche doit être prévue aux budgets de fonctionnement généraux des universités, ce qui accentue les pressions financières.

Un soutien adéquat à la recherche est essentiel au bon fonctionnement des laboratoires universitaires à l'échelle du pays. Il aplanit les obstacles à la participation des établissements de petite taille et de leurs collectivités, et permet aux établissements de grande taille d'accroître leurs activités de recherche.

F. Manque de financement pour les travaux d'entretien différé et l'infrastructure

Bien plus que des édifices et des bâtiments, les campus représentent l'épine dorsale des capacités de recherche et d'enseignement du Canada, et font partie intégrante des infrastructures civiles. Les campus universitaires accueillent non seulement la population étudiante et le corps professoral, mais regroupent des installations offertes au public, comme des incubateurs d'entreprises, des cliniques médicales, des théâtres, des bibliothèques, des garderies, des piscines et des pôles du transport en commun.

Dans certains cas, les infrastructures d'un campus peuvent rivaliser par leur étendue avec celles d'une petite municipalité. La University of British Columbia, par exemple, accueille chaque jour [quelque 80 000 personnes](#), qui dépendent des infrastructures du campus, comme le réseau électrique, le système de transport en commun et le système de traitement de l'eau. Par conséquent, les investissements dans les infrastructures universitaires sont aussi des investissements dans la résilience des collectivités, les services publics et le développement économique.

Près de 60 % des infrastructures des campus ont plus de 40 ans. À l'échelle du secteur, l'arriéré en entretien différé a atteint 17,2 milliards de dollars en 2019¹², et la situation ne s'est qu'aggravée en raison du vieillissement des installations, de l'inflation et de la hausse des coûts de construction. Dans bien des établissements, cet arriéré dépasse le budget d'immobilisation de plusieurs années, ce qui accroît les risques et entraîne une hausse des coûts.

¹² Rapport 2019 de l'ACPAU sur l'entretien différé dans les universités canadiennes

Fait alarmant, 36 % de ces travaux d'entretien sont considérés comme critiques ou potentiellement critiques, ce qui veut dire qu'ils posent un risque réel pour la sécurité sur le campus, le rendement énergétique et le fonctionnement des bâtiments. Le vieillissement des principaux systèmes utilitaires, comme le chauffage, la climatisation et l'électricité, limite également la capacité des établissements à moderniser les programmes et à élargir les capacités, en particulier dans les domaines comme les STIM, qui requièrent des installations spécialisées. Les systèmes de TI sont également une source de préoccupation : bon nombre d'établissements utilisent des technologies démodées qui les empêchent de saisir des occasions d'améliorer l'efficacité, d'autant plus que les outils numériques comme l'intelligence artificielle sont de plus en plus utilisés en classe.

Les universités sont souvent incapables de respecter la recommandation d'affecter chaque année de 1,5 à 2 % de la valeur de remplacement des actifs à leur renouvellement. Il en résulte un déficit cumulé en matière d'infrastructure qui compromet la continuité des programmes, la compétitivité des installations de recherche et le recrutement étudiant. Il y a réellement lieu de craindre, dans des cas extrêmes, la perturbation des programmes, des retards dans l'obtention des diplômes et la réduction de la capacité à accepter les inscriptions.

Le sous-investissement a par ailleurs des répercussions bien au-delà des universités. Beaucoup de collectivités utilisent des centres sportifs, des bibliothèques publiques, des services sociaux, des installations de santé, des centres d'aide juridique, des garderies et des refuges d'urgence établis dans des infrastructures appartenant aux universités. La fermeture de bâtiments en raison de risques pour la sécurité ou de défaillances touche non seulement la population étudiante et le corps professoral, mais la collectivité tout entière.

i. Lacunes dans les instruments de financement des infrastructures

Malgré le rôle capital que joue l'infrastructure universitaire dans la compétitivité, la capacité d'innovation et le bien-être collectif du Canada, il n'existe actuellement aucun programme fédéral voué directement aux infrastructures des établissements d'enseignement supérieur. Trop souvent, les établissements ne peuvent accéder aux programmes existants à cause de restrictions touchant la propriété (p. ex., lorsque le terrain ou les installations doivent appartenir au domaine public), de l'exclusion des coûts en capital fixes (p. ex., conception ou systèmes de TI), d'exigences de partenariat ou de financement de contrepartie, et de la surreprésentation d'autres secteurs, comme les municipalités et les organismes de transport.

Qui plus est, bien des universités se heurtent à des restrictions provinciales qui restreignent leur capacité à investir dans leurs infrastructures. Dans plusieurs provinces, les universités doivent obtenir l'autorisation du gouvernement pour effectuer des emprunts à long terme, et il arrive que les investissements importants dans les terrains et les immeubles soient tout autant supervisés. Les universités doivent donc se rabattre sur leurs ressources internes, comme leurs réserves, pour financer l'entretien et l'acquisition de nouvelles infrastructures.

Qu'est-ce que cela signifie?

Les diverses limites financières et politiques empêchent les universités de moderniser leurs infrastructures, voire de grossir pour répondre à la croissance démographique et aux besoins en main-

d'œuvre. Les établissements sont obligés d'amputer leurs budgets de fonctionnement alors qu'ils n'ont pas accès à du financement des immobilisations, ce qui retarde et même empêche la réalisation de projets de renouvellement urgents.

Le budget fédéral de 2025 comprenait la création du Fonds pour bâtir des collectivités fortes, soit 17,2 milliards sur 10 ans pour soutenir les infrastructures favorisant l'accès au logement, les infrastructures de santé et les infrastructures collégiales et universitaires. Voilà un grand virage plus que bienvenu, où les établissements d'enseignement supérieur font partie pour la première fois d'une catégorie admissible à un programme fédéral d'infrastructure à long terme. Cela dit, au moment de conclure et de mettre en œuvre des accords bilatéraux, il importera de s'assurer que l'infrastructure universitaire est explicitement incluse, et qu'il est possible d'accéder aux investissements.

Sans investissement stable et accessible, le manque de logements étudiants perdurera, ce qui se répercutera sur l'abordabilité, les pressions urbaines et la capacité d'accueil. Les infrastructures collectives continueront de se détériorer, minant l'accès aux services des cliniques médicales, des cliniques d'aide juridique, des bibliothèques et des espaces culturels.

G. Pressions sur la gouvernance et l'autonomie

Outre les pressions financières et structurelles décrites ci-dessus, on observe de plus en plus une nouvelle manière pour les gouvernements d'interagir avec les universités et de tenter d'influencer leur gouvernance et leurs activités. Alors que les investissements publics dans les universités diminuent, la surveillance et l'intervention gouvernementales augmentent.

Or, les principes d'autonomie institutionnelle et de liberté universitaire doivent être respectés pour que les universités puissent mener à bien leur mission et créer, préserver et diffuser des connaissances fondées sur les données probantes et l'évaluation par les pairs. Ce sont là des valeurs qui sous-tendent la crédibilité et l'efficacité du secteur, si bien qu'elles sont présentes dans les lois provinciales afin de préserver l'intérêt public par la prise de décisions indépendante et étayée par les preuves.

Devant de tels défis financiers, les universités sont maintenant soumises à un examen plus attentif, ce qui les rend plus vulnérables à l'influence politique. Ayant des attentes grandissantes en matière de reddition de comptes, de responsabilisation et de rendement, certains gouvernements cherchent à exercer un plus grand contrôle sur les activités des établissements. Aussi bien intentionnées qu'elles puissent l'être, ces interventions risquent d'éroder l'autonomie même qui permet aux universités d'apporter de la valeur à long terme à la société.

Voici quelques exemples :

- **Ontario** : La Loi sur le soutien aux enfants, aux élèves et aux étudiants (projet de loi 33) permet au gouvernement ontarien d'intervenir dans les admissions étudiantes en exigeant que soit évalué le mérite et de décider quels frais afférents sont obligatoires pour les étudiantes et étudiants.

¹⁵ Fondé sur le taux de croissance annuel moyen de la participation universitaire calculé à partir de Statistique Canada. Tableau 37-10-0103-01: Taux de participation à l'éducation, population âgée de 18 à 34 ans, selon le groupe d'âge et le type d'établissement fréquenté

¹⁶ The Toronto Star, Ontario universities running out of spots for province's students, schools warn, juin 2025

¹⁷ Institut Fraser, « Canada's aging population could lower per person income (broadly measured) by \$11,200 over the next 20 years », Ergete Ferede et Bev Dahlby, août 2023

- Nouvelle-Écosse : Le projet de loi 12, An Act Respecting Advanced Education and Research, a été adopté en 2025 afin de conférer au gouvernement provincial un plus grand contrôle sur les conseils d'administration des universités et sur les priorités associées au financement provincial de la recherche. La loi permet également au gouvernement d'exiger que les universités créent un plan de revitalisation, et de retenir le financement de fonctionnement si le plan n'est pas jugé satisfaisant.
- Québec: La Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire (projet de loi 32), adoptée en juin 2022, définit la liberté universitaire et accorde au gouvernement le droit de regard sur les politiques à ce sujet. On y étend la définition de la liberté universitaire non pas au seul corps professoral, mais à « toute personne » contribuant à la mission d'un établissement. Certaines personnes ont fait valoir que la liberté universitaire se veut un garde-fou contre l'ingérence gouvernementale, et non un concept défini par le gouvernement, qui risque de brimer l'autonomie que la loi prétend pourtant protéger.
- Alberta: En 2007, la province est passée à un modèle d'« entité sous supervision ministérielle », où le gouvernement exerce un contrôle plus direct sur l'éducation postsecondaire. En 2022, celui-ci a ordonné à l'Athabasca University, dont les activités se font principalement en ligne, d'abandonner son modèle de travail quasi-virtuel et de relocaliser son personnel dans la ville, menaçant de sabrer dans son financement si elle refusait d'obtempérer. Devant l'opposition du conseil d'administration, il a été décidé de congédier la présidente du conseil d'administration, et le conseil a été intégralement remplacé par des membres nommés par le gouvernement, qui ont ensuite congédié le recteur.
- Manitoba: Depuis que la province est passée à un modèle de gouvernance ministérielle, en 2006, l'orientation gouvernementale imposée aux universités s'est graduellement centralisée.

Cette tendance à l'interventionnisme ne se limite pas aux provinces. Au fédéral, certaines modifications législatives proposées ont soulevé des craintes quant à l'autonomie institutionnelle en situation de crise financière. Après le recours par l'Université Laurentienne à la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC) en 2021, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-59, qui doit empêcher les établissements publics d'enseignement postsecondaire de se placer sous la protection de la LACC et de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI).

Bien que cette mesure vise à préserver le caractère public des universités, celle-ci élimine un instrument clé de restructuration financière sans offrir d'alternative viable et en ajoutant une pression sur des filets de sécurité provinciaux déjà ténus. Le projet de loi a été adopté, et entrera en vigueur en juin 2026. La nouvelle loi ne s'appliquera qu'aux établissements officiellement prévus dans la réglementation. D'ici là, on ne sait pas comment les crises financières des établissements seront maintenant gérées, ce qui soulève d'importantes questions quant à la souplesse des établissements, aux rôles des provinces et à la gestion du risque en présence de pressions budgétaires croissantes.

Ces enjeux de gouvernance ne sont pas isolés de l'environnement financier et opérationnel du secteur :

ce sont à la fois des symptômes et des facteurs d'autres pressions décrites dans le présent document.

Ensemble, ces dynamiques créent un cycle qui affaiblit l'autonomie institutionnelle alors qu'il n'a jamais autant importé d'adopter un processus décisionnel agile et éclairé par des données probantes. Sans balises claires et respectueuses concernant la gouvernance, les universités risquent de devenir le reflet passif de priorités politiques changeantes plutôt que des établissements tournés vers l'avenir, capables de résoudre les défis sociaux et économiques à long terme du pays.

2. Risques éventuels : accessibilité, main-d'œuvre et démographie

Soumises à des pressions financières immédiates, les universités du Canada s'exposent par ailleurs à d'importants risques à long terme qui pourraient plomber l'accès à l'éducation, la formation de la main-d'œuvre et la compétitivité du pays à l'échelle mondiale.

A. Augmentation de la population jeune et de la pression sur les universités

Statistique Canada prévoit que la population canadienne augmentera considérablement dans la tranche des 18 à 24 ans. Bien que légèrement tempérée par la réduction des cibles d'immigration, la tendance s'observe déjà, et devrait se poursuivre jusqu'au début des années 2040, alors que les hausses de la jeune population excèdent ce qui a été vu dans les années 1970 et au début des années 1980.

Cette croissance contribuera certes à modérer les effets du vieillissement de la population, mais elle accentuera aussi la pression sur les universités canadiennes, qui devront élargir leur capacité d'accueil tout en maintenant leur qualité.

Si les tendances actuelles perdurent¹³, d'ici 2040, le pays comptera de 218 673 (croissance faible) à 488 043 (croissance forte) étudiantes et étudiants universitaires **supplémentaires**. Sans financement additionnel, les universités seront forcées de poursuivre leurs compressions budgétaires, ce qui limitera leur capacité à accueillir cette cohorte. Selon le Conseil des universités de l'Ontario, à cause du sous-financement, il manquera 80 000 places à l'Ontario¹⁴ pour répondre à la demande croissante.

Les programmes pourraient être moins nombreux et davantage contingentés, la taille des groupes pourrait être augmentée et le soutien offert à la population étudiante, diminué, ce qui laisserait en plan une grande partie des jeunes Canadiennes et Canadiens, dont les perspectives et les revenus pâtiraient. La compétitivité économique du pays à l'échelle mondiale s'en trouverait affaiblie, sans compter l'étiollement de sa capacité à former la main-d'œuvre nécessaire pour répondre aux besoins en services sociaux et soins de santé alors que la population vieillit.

B. Population vieillissante et pénuries de main-d'œuvre

¹³ Selon le taux moyen de croissance annuelle de la participation à l'université, calculé par Statistique Canada. Tableau 37-10-0103-01 : Taux de participation aux études, population âgée de 18 à 34 ans, selon le groupe d'âge et le type d'institution fréquentée

¹⁴ The Toronto Star, [Ontario universities running out of spots for province's students, schools warn](#), juin 2025

Même si le nombre de jeunes augmente, la population canadienne vieillit. Pour la première fois dans l'histoire du pays, il y a plus de personnes âgées de plus de 65 ans que de jeunes âgés de moins de 14 ans. Le taux de naissance demeurant sous les seuils de remplacement, sans immigration, la population continuera de diminuer et de vieillir.

Le fait d'avoir une population vieillissante sans une solide et jeune main-d'œuvre représente de graves conséquences pour l'économie et les services publics. Il existe une corrélation entre la hausse de 10 % de la tranche des 65 ans et plus et la réduction de 0,23 point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel par habitant¹⁵. Cette baisse ne sera pas homogène : Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, par exemple, dont les populations âgées sont déjà importantes, ressentiront les effets plus fortement.

Les départs à la retraite se multipliant, les recettes fiscales diminueront alors que la demande en service augmentera, particulièrement dans le domaine de la santé. Selon Le Conference Board du Canada, le coût moyen des soins de santé d'une personne âgée dépasse de près de 12 000 \$ celui des autres groupes d'âge. D'ici dix ans, le vieillissement à lui seul devrait faire augmenter de 93 milliards de dollars le coût des soins de santé¹⁶.

Les pénuries de main-d'œuvre devraient également empirer. Au cours de la période de 2022 à 2031, on projette que près de huit millions de postes seront à pourvoir, et qu'environ 63 % d'entre eux le seront en remplacement de départs à la retraite. Les deux tiers de ces postes exigeront des études postsecondaires ou une expérience en gestion.

Sans universités solides en mesure de former la nouvelle main-d'œuvre hautement qualifiée, l'économie nationale se fragilisera. Statistique Canada prévoit d'ici 2033 d'importantes pénuries dans certaines professions clés¹⁷, notamment les suivantes :

- Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale (102 900)
- Infirmiers/infirmières (460 900)
- Enseignants/enseignantes au niveau primaire (375 600)
- Spécialistes des TI (278 000)
- Ingénieurs/ingénieures en logiciels et concepteurs/conceptrices de logiciels (140 600)

Ces pénuries se feront sentir plus durement dans les régions rurales et éloignées, où les besoins sont élevés et l'offre, inférieure. Il est essentiel d'investir dans les universités pour accroître la capacité et moderniser les installations d'enseignement, et ainsi atténuer les risques de sorte que le Canada sera en mesure de combler ses besoins en main-d'œuvre.

¹⁵ Institut Fraser, « Canada's aging population could lower per person income (broadly measured) by \$11,200 over the next 20 years », Ergete Ferede et Bev Dahlby, août 2023

¹⁶ Le Conference Board du Canada, Meeting the Care Needs of Canada's Aging Population

¹⁷ Système de projection des professions au Canada (SPPC), gouvernement du Canada

C. Affaiblissement du développement et du bien-être économique des collectivités

Les universités sont des piliers de l'économie du Canada et de ses collectivités. Elles forment les travailleuses et travailleurs qualifiés dont le pays a tant besoin, donnent vie à de nouvelles technologies et innovations qui propulsent l'économie, et servent d'ancrage et de moteur aux entreprises locales. Rien qu'en 2023, les universités ont produit pour 17 milliards de dollars en recherche-développement, soit 35 % de l'ensemble des investissements dans ce secteur au Canada¹⁸.

Les universités sont également d'importants employeurs, offrant des emplois de qualité à quelque 410 000 travailleuses et travailleurs (corps professoral, bibliothécaires, spécialistes des TI, prestataires de services alimentaires, etc.). En 2023-2024, les universités canadiennes ont contribué à l'économie par des dépenses de 48 milliards de dollars en salaires, approvisionnement, services publics, achat de terrains et travaux de rénovation et de modification¹⁹. Dans certaines collectivités, un emploi sur dix est lié à l'université locale (l'annexe D contient plusieurs exemples).

Les universités étant de plus en plus poussées à faire des choix budgétaires difficiles, les collectivités pourraient bien perdre ces avantages. Pertes d'emploi, capacité de recherche amoindrie et réduction des secteurs misant sur l'expertise et les talents universitaires constituent autant de facteurs qui pourraient ébranler l'économie locale, surtout dans les petites villes et les régions rurales.

Sans mesure proactive pour alléger ces pressions, à l'interne et par des leviers politiques, le pays risque de dégrader la santé financière de ses universités, de même que leur capacité à remplir leur mission : offrir une éducation accessible et de grande qualité, créer la main-d'œuvre de demain, et soutenir la vitalité économique et sociale des collectivités.

3. Ce que doit faire le gouvernement

Si une grande partie des défis énumérés sont principalement du ressort des provinces, surtout en ce qui concerne le financement de fonctionnement et les droits de scolarité des étudiantes et étudiants canadiens, le gouvernement fédéral possède des leviers politiques clés pouvant aussi bien alléger qu'exacerber les pressions financières pesant sur le milieu universitaire. Ces leviers influencent les investissements dans les infrastructures, la stabilité des revenus et la viabilité des établissements : tous des impératifs influant sur l'accessibilité, la qualité et la compétitivité à long terme.

Voici des outils que pourrait employer le gouvernement fédéral pour aider les universités à affronter leurs défis financiers croissants et de plus en plus pressants.

A. Allègement fiscal

Dans un contexte où les universités doivent composer avec des budgets toujours plus restreints, la politique fiscale peut offrir un répit immédiat.

Actuellement, les universités obtiennent un remboursement de 67 % sur la portion fédérale de TPS/TVH, alors que les municipalités ont droit à un remboursement de 100 %. En offrant aux universités le même taux que celui accordé aux municipalités, on permettrait aux établissements de réaliser des

¹⁸ Statistique Canada. Tableau 27-10-0273-01 : Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, selon le type de science et selon le secteur de financement et le secteur d'exécution

¹⁹ Statistique Canada. Tableau 37-10-0027-01 : Dépenses des universités selon le type de dépenses et le type de fonds (en dollars canadiens courants) (x 1000)

économies estimées à 240 millions de dollars par année et de réinvestir ces sommes dans les activités liées à leur mission, soit l'enseignement, la recherche et le soutien aux étudiantes et étudiants.

Recommandation : Le gouvernement fédéral devrait porter le taux de remboursement de la TPS/TVH des universités à 100 % pour qu'il corresponde à celui des autres organismes de services publics.

B. Plan d'attraction des talents

Il faut de toute urgence rehausser la collaboration nationale en ce qui concerne le perfectionnement et la rétention des talents, les compétences et la planification de l'immigration de manière à mieux arrimer les politiques aux priorités nationales et régionales du Canada en main-d'œuvre et en développement économique. Un partenariat plus étroit et plus cohérent entre les gouvernements, le secteur privé et les établissements d'enseignement supérieur aiderait les employeurs tous secteurs confondus à accéder aux talents nécessaires, et le Canada à maintenir sa compétitivité à l'échelle mondiale. Les changements de politique en immigration des dernières années ont mis en évidence les risques de travailler en vase clos ainsi que l'importance d'une collaboration précoce, fondée sur les données, entre les différents paliers de gouvernement.

Une plus grande collaboration permettrait d'orienter les politiques en fonction des priorités urgentes en main-d'œuvre et en développement économique tout en développant les compétences nationales nécessaires à la croissance économique à long terme.

Recommandation : Les ministères fédéraux devraient adopter une démarche nationale coordonnée en matière de talents, de compétences et d'immigration qui concorde avec les priorités de développement économique et de main-d'œuvre et lève les obstacles à l'attraction des meilleurs talents au Canada.

C. Mesures contre l'insolvabilité et stabilité du secteur

Comme on l'explique à la section G, le projet de loi C-59 prévoit de retirer la possibilité pour les établissements d'enseignement supérieur de recourir à la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC). Bien que l'idée soit d'éviter le recours abusif à la législation sur l'insolvabilité, le projet, dans sa forme actuelle, ne prévoit aucun autre mécanisme légal de restructuration advenant de graves difficultés financières.

Sans cadre de remplacement approprié ni filet de sécurité propre au secteur, les établissements en difficulté se retrouveront devant deux options : cesser toutes leurs activités, ou demander une aide financière provinciale aussi coûteuse que politiquement complexe.

Recommandation : Le secteur doit recommander l'ajout de garanties fédérales supplémentaires dans la version finale du projet de loi C-59 avant juin 2026 par les moyens suivants :

- Clarifier la définition des «établissements publics d'enseignement postsecondaire prescrits» de manière à assurer une portée adéquate.
- Compenser le retrait de la protection par la LACC par un instrument viable, propre au secteur, qui protégerait la population étudiante, la communauté de recherche et les collectivités.
- Créer un mécanisme prévoyant une restructuration ordonnée, transparente et sous surveillance judiciaire qui concilie la responsabilité à l'égard du public et l'autonomie institutionnelle.

Conclusion

Les universités du Canada demeurent une part essentielle des piliers économiques et sociaux du pays. Elles préparent et forment la main-d'œuvre de demain, mènent des activités de recherche de calibre mondial, offrent un point d'ancrage aux économies locales et servent de carrefours sociaux et culturels dans les collectivités. Or, leur capacité à remplir leur vaste mission, dans un contexte changeant, est mise à mal par des pressions financières soutenues et croissantes.

Le présent document décrit les principaux défis structurels qui pèsent sur le milieu universitaire : diminution du financement public, faible marge de manœuvre pour ajuster les revenus, escalade des coûts, infrastructure vieillissante, instabilité politique, et hausse des contrôles réglementaires. Bien présentes ici et maintenant, ces pressions ont des répercussions concrètes sur le fonctionnement quotidien des universités canadiennes.

Le milieu est à bout de souffle, forcé de choisir entre ses besoins actuels et les investissements dans l'avenir, et toujours moins apte à s'adapter aux nouveaux marchés du travail, aux réalités démographiques et à la transformation technologique.

Si rien n'est fait, ces enjeux mineront la qualité, l'accessibilité, l'équité et la viabilité. Le Canada peut tout de même prétendre à une trajectoire plus stable et tournée vers l'avenir pour ses universités : il suffirait d'une heureuse combinaison de réforme des établissements, de clarté politique et d'investissements ciblés des gouvernements fédéral et provinciaux.

Préparé conjointement par Universités Canada et l'ACPAU, le présent rapport vise à établir une compréhension commune du contexte financier et à établir les assises des mesures à prendre. Il s'agit non pas du dernier mot, mais bien d'un point de départ pour approfondir les discussions entre les chefs d'établissement, les gouvernements et la population sur la manière de viabiliser et de renforcer le secteur universitaire pour les prochaines générations.

Annexes

Note sur les données Les données présentées dans ces annexes proviennent du plus récent ensemble de données comparables à l'échelle nationale de Statistique Canada (2023-2024) et ont été compilées avec l'aide de l'ACPAU. Les récents changements aux politiques et au financement provinciaux, notamment en Ontario, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Saskatchewan, ne sont pas reflétés dans ces tableaux, mais sont abordés à la section B du rapport.

Annexe A : Financement des provinces

Puisque l'éducation relève des provinces au Canada, le déclin structurel prend diverses formes à l'échelle du pays. Les chiffres ont été ajustés pour tenir compte de l'inflation.

Moyenne nationale

	Canada
Variation du financement gouvernemental depuis 2010	-4,6 %
Financement gouvernemental (x 1 000)	10,876,949 \$
Variation du financement par ETP canadien depuis 2010	-10,5 %
Financement gouvernemental par ETP canadien	11,179.12 \$
Droits de scolarité moyens au premier cycle en 2023-2024	7 152 \$
Variation de l'ETP canadien	6,5 %

Est du Canada*

	NB	NS
Variation du financement gouvernemental depuis 2010	-14,3 %	-16,1 %
Financement gouvernemental en 2023 (x 1 000)	204 128 \$	373 653 \$
Variation du financement par ETP canadien depuis 2010	7,5 %	-13,5 %
Financement en 2023 par ETP canadien (x 1 000)	14 654 \$	11 738 \$
Politique sur les droits de scolarité		L'augmentation des droits de scolarité des étudiantes et étudiants du pays est limitée à 2 %
Droits de scolarité moyens au premier cycle en 2023-2024	8 701 \$	9 551 \$
Variation de l'ETP canadien depuis 2010	-20,3 %	-2,9 %

*Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard ont été exclues, puisque ces provinces ne comptent qu'un établissement chacune.

Centre du Canada

	QC	ON
Variation du financement gouvernemental depuis 2010	22,7 %	-17,6 %
Financement gouvernemental en 2023 (x 1 000)	3 130 480 \$	3 233 159 \$
Variation du financement par ETP canadien depuis 2010	22,4 %	-25,7 %
Financement par ETP canadien	16 319 \$	7 468 \$
Politique sur les droits de scolarité		Les droits de scolarité au premier cycle des étudiantes et étudiants du pays ont été réduits de 10 % et gelés en 2018
Droits de scolarité moyens au premier cycle en 2023-2024	3 489 \$	8 271 \$
Variation de l'ETP canadien depuis 2010	0,2 %	10,9 %

Ouest du Canada**

	Man.	Sask.	Alb.	C.-B
Variation du financement gouvernemental depuis 2010	4,6 %	-11,6 %	-26,95 %	8,5 %
Financement gouvernemental en 2023 (x 1 000)	477 245 \$	417 233 \$	1 037 985 \$	1 594 278 \$
Variation du financement par ETP canadien depuis 2010	4,9 %	-25,8 %	-35,1 %	3,4 %
Financement gouvernemental par ETP canadien	14 723 \$	14 145 \$	8 941 \$	14 664,77 \$
Politique sur les droits de scolarité	Pour l'année académique 2026-2027, les universités peuvent augmenter les droits de scolarité jusqu'à 4 %	En 2026, la limite d'augmentation des droits de scolarité passe de 4 % à 0 à 3 %	L'augmentation des droits de scolarité des étudiantes et étudiants du pays est limitée à 2 %	L'augmentation des droits de scolarité des étudiantes et étudiants du pays est limitée à 2 %
Droits de scolarité moyens au premier cycle en 2023-2024	5 390 \$	9 240 \$	7 561 \$	6 477 \$
Variation de l'ETP canadien	-0,3 %	-25,8 %	-35,1 %	5 %

** Le Yukon a été exclu puisque le territoire ne compte qu'une université.

Annexe B : Portrait des droits de scolarité par province²⁰

Comme mentionné plus haut, vu les restrictions entourant les droits de scolarité des étudiantes et étudiants canadiens, les hausses sont majoritairement attribuables aux droits de scolarité et frais des étudiantes et étudiants internationaux.

Terre-Neuve-et-Labrador :

- En 2010-2011, le financement gouvernemental représentait 78,3 % des revenus totaux de fonctionnement, et les droits de scolarité et autres frais, 14 %.
- En 2010-2011, le financement gouvernemental représentait 68,2 % des revenus totaux de fonctionnement, et les droits de scolarité et autres frais, 23,8 %.
- Les revenus tirés des droits de scolarité et des autres frais ont augmenté de 63,1 % depuis 2010.
- Les inscriptions à temps plein ont augmenté de 8,3 % depuis 2010.

Île-du-Prince-Édouard :

- En 2010-2011, le financement gouvernemental représentait 59,5 % des revenus généraux de fonctionnement, et les droits de scolarité et autres frais, 29,1 %.
- En 2023-2024, le financement gouvernemental a chuté à 47,2 % des revenus totaux de fonctionnement, et les droits de scolarité et autres frais ont grimpé à 36,6 %.
- Les revenus tirés des droits de scolarité et des autres frais ont augmenté de 69,1 % depuis 2010.

Les inscriptions à temps plein ont augmenté de 43,6 % depuis 2010.

Nouvelle-Écosse :

- En 2010-2011, le financement gouvernemental représentait 51,2 % des revenus généraux de fonctionnement, et les droits de scolarité et autres frais, 38,9 %.
- En 2023-2024, le financement gouvernemental est passé à 36,3 %, et les droits de scolarité et autres frais, à 50,7 %.
- Les revenus tirés des droits de scolarité et des autres frais ont augmenté de 54,3 %.
- L'augmentation des droits de scolarité des étudiantes et étudiants du pays est limitée à 2 %.
- Les inscriptions à temps plein ont augmenté de 27,4 % depuis 2010.

²⁰ Statistique Canada. Tableau 37-10-0026-01 : Revenus des universités selon le type de revenu et le type de fonds (en dollars canadiens courants) (x 1000)

Nouveau-Brunswick :

- En 2010-2011, le financement gouvernemental représentait 56,7 % des revenus de fonctionnement, et les droits de scolarité, 36,5 %.
- En 2023-2024, le financement gouvernemental a chuté à 48,7 % des revenus de fonctionnement, et les droits de scolarité et autres frais ont grimpé à 43,5 %.
- Les revenus tirés des droits de scolarité et des autres frais ont augmenté de 18,9 % depuis 2010.
- Les inscriptions à temps plein ont augmenté de 5 % depuis 2010.

Québec :

- En 2010-2011, le financement gouvernemental représentait 67,8 % des revenus généraux de fonctionnement, et les droits de scolarité, 24,3 %.
- En 2023-2024, le financement gouvernemental représentait 63,5 %, et les droits de scolarité, 28,7 %.
- Les revenus tirés des droits de scolarité et des autres frais ont augmenté de 54,3 % depuis 2010.
- Les inscriptions à temps plein ont augmenté de 13,6 % depuis 2010.

Ontario

- En 2010-2011, les revenus généraux de fonctionnement étaient tirés presque à parts égales du financement gouvernemental (45,7 %) et des droits de scolarité et autres frais (45,9 %).
- En 2023-2024, le financement gouvernemental est passé à 28,6 %, et les droits de scolarité et autres frais, à 61,3 %.
- Les revenus tirés des droits de scolarité et des autres frais ont augmenté de 76 %.
- En 2019, le gouvernement ontarien a réduit de 10 % les droits de scolarité des étudiantes et étudiants du pays, et ceux-ci sont demeurés inchangés depuis.
- Les inscriptions à temps plein ont augmenté de 25,6 % depuis 2010.

Manitoba:

- En 2010-2011, le financement gouvernemental représentait 64,6 % des revenus généraux de fonctionnement, et les droits de scolarité et autres frais, 26,2 %.
- En 2023-2024, le financement gouvernemental a diminué à 56,2 % des revenus totaux de fonctionnement, et les droits de scolarité et autres frais ont grimpé à 33,3 %.

- Pendant cette période, les revenus tirés des droits de scolarité et des autres frais ont augmenté de 52,9 %.
- L'augmentation pour certains programmes universitaires a été limitée à 2,75 % en 2023-2024.
- Les inscriptions à temps plein ont augmenté de 10,3 % depuis 2010.

Saskatchewan:

- En 2010-2011, le financement gouvernemental représentait 64,9 % des revenus généraux de fonctionnement, et les droits de scolarité et autres frais, 24,9 %.
- En 2023-2024, le financement gouvernemental est passé à 52,0 %, et les droits de scolarité et autres frais, à 38,4 %.
- Les revenus tirés des droits de scolarité et des autres frais ont augmenté de 69,9 %.
- Les inscriptions à temps plein ont augmenté de 31,3 % depuis 2010.

Alberta:

- En 2010-2011, le financement gouvernemental représentait 60,3 % des revenus généraux de fonctionnement, et les droits de scolarité, 29,1 %.
- En 2023-2024, le financement gouvernemental a chuté à 41,7 % des revenus de fonctionnement, et les droits de scolarité et autres frais ont grimpé à 42,3 %.
- Les revenus tirés des droits de scolarité et des autres frais ont augmenté de 53,4 %.
- L'augmentation des droits de scolarité des étudiantes et étudiants du pays est limitée à 2 %.
- Les inscriptions à temps plein ont augmenté de 11,7 % depuis 2010.

Colombie-Britannique :

- En 2010-2011, le financement gouvernemental représentait 55,3 % des revenus généraux de fonctionnement, et les droits de scolarité, 39,2 %.
- En 2023-2024, le financement gouvernemental a chuté à 40,8 %, tandis que les droits de scolarité ont augmenté à 47,6 % des revenus généraux de fonctionnement.
- L'augmentation des droits de scolarité des étudiantes et étudiants du pays est limitée à 2 %.
- Les revenus tirés des droits de scolarité et des autres frais ont augmenté de 78,7 %.
- Les inscriptions à temps plein ont augmenté de 31,7 %.

Annexe C : Portrait des dépenses principales par province

Terre-Neuve-et-Labrador :

- Les dépenses générales de fonctionnement ont diminué de 1,1 % depuis 2010-2011.
- Les dépenses en services étudiants ont chuté de 6,7 % depuis 2010. La part occupée par ces services dans les dépenses générales de fonctionnement est demeurée assez stable, passant de 6,6 % à 6,2 % entre 2010 et 2023 avec un sommet de 7,5 % en 2020-2021.
- Représentant 75,1 %, la rémunération est la dépense de fonctionnement la plus importante.

Île-du-Prince-Édouard :

- Les dépenses générales de fonctionnement ont diminué de 31,4 % depuis 2010-2011.
- Les dépenses en services étudiants ont augmenté de 132,5 % depuis 2010-2011. La part occupée par ces services dans les dépenses générales de fonctionnement est passée de 7,4 % à 13,1 %.
- Représentant 69,4 %, la rémunération est la dépense de fonctionnement la plus importante.

Nouvelle-Écosse :

- Les dépenses générales de fonctionnement ont augmenté de 13,6 % depuis 2010-2011.
- Les dépenses en services étudiants ont augmenté de 36,4 % depuis 2010-2011. La part occupée par ces services dans les dépenses générales de fonctionnement est passée de 10,3 % à 12,3 %.
- Représentant 72,0 %, la rémunération est la dépense de fonctionnement la plus importante.

Nouveau-Brunswick :

- Les dépenses générales de fonctionnement ont diminué de 1,5 % depuis 2010-2011.
- Les dépenses en services étudiants ont augmenté de 22,4 %, et la part occupée par ces services dans les dépenses générales de fonctionnement est passée de 7,2 % à 9,0 %.
- Représentant 75,8 %, la rémunération est la dépense de fonctionnement la plus importante.

Québec :

- Les dépenses générales de fonctionnement ont augmenté de 25,3 % depuis 2010-2011.
- Les dépenses en services étudiants ont augmenté de 76,1 % depuis 2010-2011. La part occupée par ces services dans les dépenses générales de fonctionnement est passée de 5,2 % à 7,3 %.

- Représentant 81,9 %, la rémunération au Québec représente la part dans les dépenses générales de fonctionnement la plus élevée au pays.

Ontario:

- Les dépenses générales de fonctionnement ont augmenté de 32,3 % depuis 2010-2011.
- Les dépenses en services étudiants ont augmenté de 52,0 % depuis 2010-2011. La part occupée par ces services dans les dépenses générales de fonctionnement est passée de 11,5 % à 13,3 %.
- Pour ce qui est de la part occupée par la rémunération, l'Ontario se compare à plusieurs autres provinces avec 72,3 %.

Manitoba:

- Les dépenses générales de fonctionnement ont augmenté de 15,2 % depuis 2010-2011.
- Les dépenses en services étudiants ont augmenté de 41,4 % depuis 2010-2011. La part occupée par ces services dans les dépenses générales de fonctionnement est passée de 6,9 % à 8,5 %.
- La rémunération représente 75,9 % de toutes les dépenses.

Saskatchewan:

- Les dépenses générales de fonctionnement ont augmenté de 14,5 %.
- Les dépenses en services étudiants ont augmenté de 28,3 % depuis 2010, et la part occupée par ces services est passée de 7,1 % en 2010 à 8,0 % en 2023-2024.
- La rémunération représente 72,3 % de toutes les dépenses dans la province.

Alberta:

- Les dépenses générales de fonctionnement ont augmenté de 4,4 %.
- Les dépenses en services étudiants ont augmenté de 47,6 %, et la part occupée par ces services dans les dépenses totales est passée de 6,9 % en 2010 à 9,7 % en 2023-2024.
- Représentant 71,4 %, la rémunération est la dépense de fonctionnement la plus importante.

Colombie-Britannique :

- Les dépenses générales de fonctionnement ont augmenté de 47,6 % depuis 2010-2011.
- Les dépenses en services étudiants ont augmenté de 66,7 %, et la part occupée par ces services dans les dépenses totales est passée de 9,1 % en 2010 à 10,4 % en 2023-2024.
- Représentant 77,4 %, la rémunération est la dépense de fonctionnement la plus importante pour la province, où les salaires du personnel enseignant comptent pour 32,8 %, soit la portion la plus importante.

Annexe D : Exemples de répercussions économiques locales

Thompson Rivers University

La Thompson Rivers University, située à Kamloops (ville de 103 000 personnes) en Colombie-Britannique, a injecté 885,5 millions de dollars dans l'économie de la région durant l'exercice 2023-2024, ce qui représente environ 7,4 % du produit intérieur brut de celle-ci. Un emploi sur dix dans la région dépend de l'Université et de ses étudiantes et étudiants. Outre cette incidence économique, l'Université s'est associée aux services des feux de forêt de la Colombie-Britannique pour contribuer, par la recherche, l'éducation et la formation, aux efforts de prévention, de préparation et d'intervention; ces efforts prendront de l'importance puisque les changements climatiques se traduiront par une aggravation et une prolongation de la saison des feux de forêts, ce qui entraînera des milliards de dollars en dommages aux infrastructures et à l'environnement. La Thompson Rivers University est la seule université du Canada proposant deux chaires de recherche consacrées à la science des feux de forêt; trois programmes menant à un certificat ou à un diplôme en sciences et en communications relatives aux feux de forêt y seront offerts à l'automne²¹.

Memorial University of Newfoundland

Par ailleurs, à Terre-Neuve-et-Labrador, la Memorial University of Newfoundland, qui propose des campus satellites à Corner Brook, à Happy Valley-Goose Bay et à Saint-Pierre en plus de son campus principal à St. John's, soutient des activités économiques de quelque 627 millions de dollars et près de 10 000 emplois dans la province chaque année²². Chacun de ses campus a été fondé pour renforcer le bien-être socioéconomique de la province; ces points centralisés offrent aux collectivités rurales un accès à une éducation de premier plan. Plus de 40 % des activités de recherche à l'Université sont liées à l'océan. Celle-ci participe à plusieurs importantes initiatives, dont l'Institut Ocean Frontier (mené par la Dalhousie University), un projet collaboratif de recherche de 220 millions de dollars visant à mettre au jour le vaste potentiel des océans du monde, et Supergrappe des océans du Canada, un partenariat du secteur privé misant sur l'innovation et la commercialisation pour favoriser une croissance économique durable fondée sur les océans. L'Université joue l'important rôle de former les étudiantes et étudiants s'intéressant à l'aquaculture et à l'industrie alimentaire, au transport maritime et à la cartographie des océans, ce qui profite aux secteurs des pêches, de l'expédition et du pétrole et du gaz extracôtiers.

²¹ [Kamloops, rapport annuel 2024, Initiative to advance wildfire studies and research](#)

²¹ Dawson, Josh, « TRU continuing to build wildfire initiative one year after announcement », Castanet Kamloops, avril 2025.

²² [Memorial University of Newfoundland, Economic Impact Assessment](#), avril 2021

University of Guelph

La University of Guelph se compose de 3 campus et de 14 centres de recherche répartis dans tout l'Ontario, lesquels accueillent 30 000 étudiantes et étudiants et 3 900 membres du corps professoral et du personnel. Par ses investissements dans la recherche, les gens, l'enseignement et l'organisation, elle génère 8,6 milliards de dollars pour l'économie canadienne et contribue au maintien de plus de 13 000 emplois dans les régions de ses campus²³. L'Université apporte notamment une importante contribution dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Elle fait partie de l'Alliance pour l'innovation agroalimentaire en Ontario, aux côtés du ministère ontarien de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise, et de Recherche et innovation agricoles Ontario, laquelle vise à renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement et des marchés d'exportation, à former une main-d'œuvre qualifiée et à favoriser l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies. Dans l'ensemble, l'Alliance apporte une contribution de 1,44 milliard de dollars au PIB de l'Ontario, et veille à la sécurité de l'approvisionnement alimentaire de l'Ontario et du Canada.

²³ [University of Guelph Has \\$8.6-Billion Impact: Report, mars 2022](#)



À propos d'Universités Canada

Universités Canada représente 97 universités au pays. À titre d'organisation mutuelle, elle offre aux universités une voix unie au profit de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ses établissements membres se situent dans des collectivités de partout au pays et accueillent plus de 1,4 million d'étudiantes et étudiants.